

# UN PROJET POUR 2024 AU PLUS TÔT



Fin 2019

Après avoir identifié le site comme pouvant accueillir une centrale photovoltaïque au sol, EDF Renewables prend contact avec les propriétaires, SNCF Réseau et la chambre d'agriculture de la Vienne.

Début 2020

EDF Renewables présente le projet à la mairie de Migné-Auxances, qui se montre intéressée par cette opportunité.

Courant 2020

Des études environnementales, agricoles et techniques sont réalisées afin de valider la faisabilité du projet.

Octobre 2020

Des échanges avec les associations locales et les acteurs institutionnels permettent d'améliorer le projet.

Janvier 2021

Une demande de permis de construire est déposée pour la future centrale photovoltaïque.

Premier semestre 2021

C'est le temps nécessaire à l'instruction de la demande de permis de construire par la préfecture de la Vienne et au recueil des avis officiels.

Second semestre 2021

Le projet est soumis à une enquête publique qui permet aux habitants de s'informer et de s'exprimer sur la future centrale photovoltaïque.

Fin 2021 - début 2022

Le permis de construire de la centrale est délivré par la préfecture de la Vienne (suite à l'accord du préfet et suivant l'enquête publique).

2023 - 2024

Les travaux sont lancés pour une durée de 6 à 10 mois.

2024 - 2025

La centrale photovoltaïque est mise en service.

## LE PHOTOVOLTAÏQUE EN 3 MOTS

### MAJEUR

La loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte vise à renforcer notre indépendance énergétique, préserver notre santé et lutter contre le changement climatique. Parce qu'elle apporte une contribution essentielle aux objectifs fixés, la production d'énergie solaire doit être multipliée par 5 d'ici 2028.

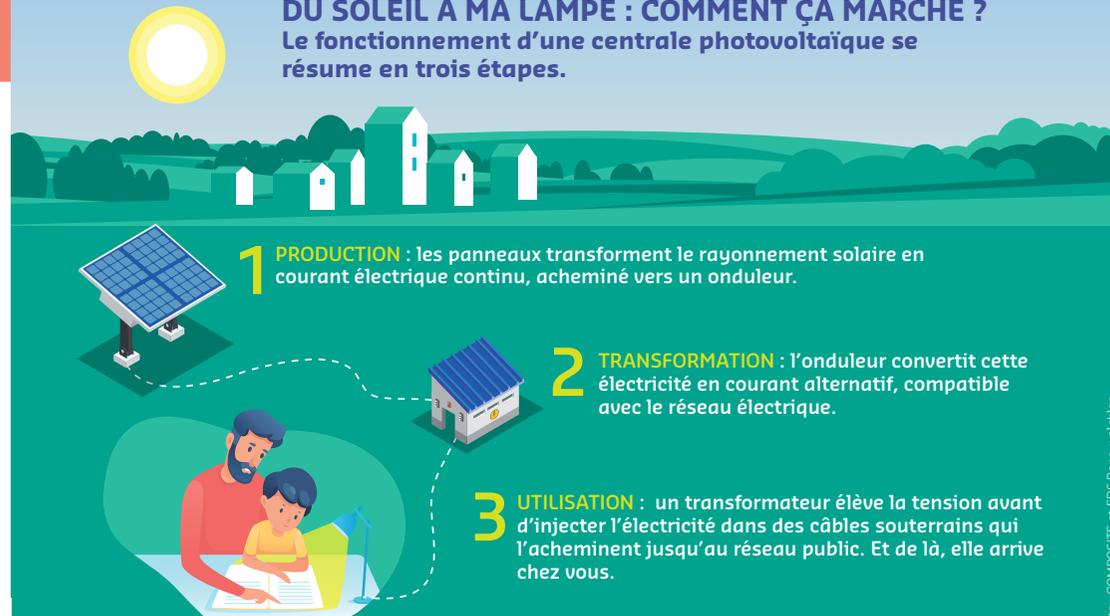
### PROPRE

Utilisant les rayons du soleil, l'électricité photovoltaïque est issue d'une source d'énergie propre et naturelle. Quant aux panneaux solaires, ils produisent en un à trois ans seulement autant d'énergie qu'il en faut pour les construire, les installer et les recycler.

### RECYCLABLE

Adhérent de l'organisme PV Cycle (www.pvcycle.fr), en charge du recyclage des panneaux solaires, EDF Renewables assure et finance le démantèlement de ses centrales au terme de leur durée de vie. 95 % des éléments des panneaux sont recyclables !

## DU SOLEIL À MA LAMPE : COMMENT ÇA MARCHE ? Le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque se résume en trois étapes.



## FAITES LE CALCUL !

Pour la centrale photovoltaïque de Migné-Auxances :

- Superficie totale : **17 hectares environ**
- Ensoleillement de référence : **1 174 kWh/m<sup>2</sup>/an**, soit la consommation d'environ **5 200 foyers** (plus de 10 000 habitants)
- Puissance crête installée : **20,24 MWc**
- Productible annuel estimé : **23,5 GWh/an**
- Consommation moyenne annuelle : **4 535 kWh/an/foyer** (source Ademe 2020)

# LUMIÈRE SUR LE PROJET DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE MIGNÉ-AUXANCES

AVRIL 2021

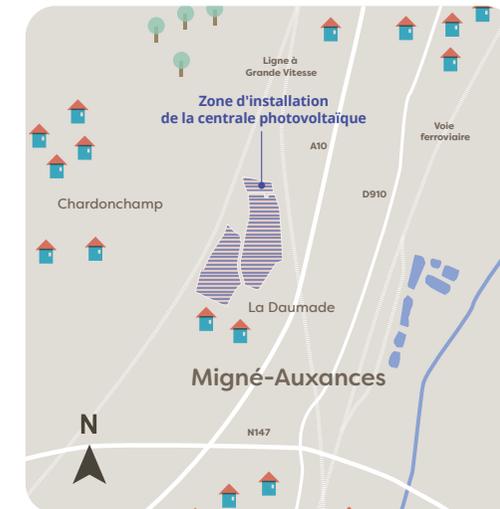
EDF Renewables, spécialiste français des énergies renouvelables, en accord avec la commune de Migné-Auxances, œuvre à la création d'une centrale photovoltaïque au sol à l'embranchement des deux lignes TGV, à plus de 2 kilomètres du centre-bourg. Dans la droite ligne de la stratégie énergétique de Grand Poitiers, ce projet vise à augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Il permettra d'alimenter en électricité verte des milliers d'habitants, dans le respect de l'environnement et de leur cadre de vie. Une enquête publique sera conduite d'ici la fin de l'année. Découvrez dès maintenant les caractéristiques de cette future centrale photovoltaïque.

## PAROLE D'ÉLUE

« Ombrières de parkings, friches industrielles, toitures privées ou d'équipements publics, parcs au sol sur des sites dégradés..., tous les potentiels d'installation de panneaux photovoltaïques sont étudiés. Ce projet contribue de façon importante à l'atteinte de nos objectifs en matière de production d'énergie renouvelable et donc de diminution de nos émissions de CO<sub>2</sub>, tout en générant une dynamique économique locale. Projet réversible, les terrains pourront être restitués à d'autres usages au terme de l'exploitation. »

Florence Jardin,  
maire de Migné-Auxances,  
présidente de Grand Poitiers

## LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET



## QUELLES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ?

Émissions d'un parc photovoltaïque au sol : **55 gCO<sub>2e</sub>/kWh** (fabrication et transport des panneaux inclus)

Pour comparaison, émissions moyennes :

- > d'une centrale au charbon : **1 058 gCO<sub>2e</sub>/kWh**
- > d'une centrale au gaz : **418 gCO<sub>2e</sub>/kWh**
- > du fioul-vapeur : **730 gCO<sub>2e</sub>/kWh**
- > de l'éolien terrestre : **14,1 gCO<sub>2e</sub>/kWh**



## VOTRE CONTACT

Vous avez une question ? N'hésitez pas à me contacter !

**Timothée DEGRACE**

Chef du projet de centrale photovoltaïque à Migné-Auxances  
timothee.degrace@edf-re.fr  
06 16 07 75 69



# UN PROJET D'AVENIR AU GRAND POITIERS

## Pourquoi une centrale photovoltaïque ?

Issue du rayonnement solaire, l'énergie photovoltaïque est renouvelable et durable.

Elle est aussi « propre » : sa production, sans nuisances sonores ni olfactives, engendre peu de déchets et d'émissions polluantes. Elle compte ainsi parmi les énergies à développer en priorité sur le territoire national, conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et à la programmation pluriannuelle de l'énergie.

**Cette ambition est déclinée localement.**

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine vise le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque. Et le plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) de Grand Poitiers entend porter la part des énergies renouvelables à 38 % des consommations du territoire en 2030,

grâce notamment au déploiement de 300 hectares de centrales photovoltaïques au sol, soit l'équivalent de 180 MW.

## Pourquoi là ?

Le terrain choisi pour créer la centrale photovoltaïque a été amplement utilisé comme base de chantier pendant les travaux de construction de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux). La chambre d'agriculture de la Vienne a confirmé, par une étude spécifique, le faible potentiel agronomique du site, lié à l'état dégradé du sol.

Ce terrain enserré entre deux voies ferrées, à proximité de l'autoroute A10, est aujourd'hui en friche et souvent jonché de dépôts sauvages de déchets. Il se présente donc comme un lieu propice à l'accueil de la future centrale. Une destination conforme au PCAET de Grand Poitiers, qui identifie les délaissés ferroviaires comme des sites potentiels pour de tels projets.

## Pourquoi EDF Renewables ?

Filiale d'EDF, EDF Renewables est expert en énergie photovoltaïque. Partenaire des territoires sur le long terme, l'entreprise assure la conception, la construction, la production, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de centrales électriques. Elle s'attache à bâtir le meilleur projet au meilleur endroit en concertation avec le territoire, met en œuvre les technologies les plus performantes et veille à la qualité des installations durant toute leur durée de vie.

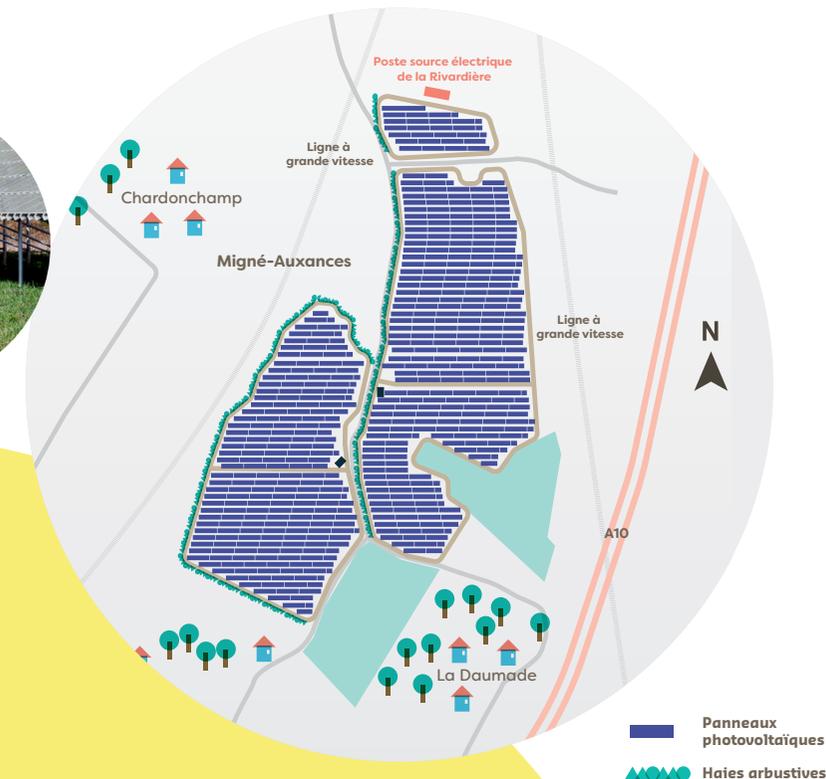
## POUR Y VOIR CLAIR

### Des panneaux... et des moutons !

La centrale photovoltaïque cohabitera avec un cheptel ovin. Cette décision a été prise en concertation avec la chambre d'agriculture de la Vienne. L'éleveur, déjà en activité sur le territoire, fera pâturer les moutons sur la totalité du site de façon raisonnée.

### La faune et la flore préservées

Une concertation a été menée avec le conservatoire régional des espaces naturels lors des études environnementales. Ces échanges ont conduit à une meilleure prise en compte des espèces protégées connues sur le territoire, en particulier l'odontite de Jaubert et l'azuré du serpolet.



## DE L'ÉNERGIE PENDANT 30 ANS

### 2 à 3 ans Le développement

Afin de valider la possibilité de réaliser le projet, des études environnementales, paysagères et techniques sont menées. Elles donnent lieu à une concertation. La décision d'autorisation est délivrée par le préfet après la consultation de nombreux services de l'État et la tenue d'une enquête publique.

### 1 à 2 ans La construction

D'une durée de plusieurs mois, les travaux consistent à aménager les accès, poser les panneaux et installer les équipements électriques. Pour ce faire, EDF Renewables s'attache à rechercher des entreprises locales. Par ailleurs, des mesures sont prises sur toute la durée du chantier pour préserver la biodiversité sur le site.

### 30 ans La production

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité pendant 20 à 30 ans. Tout au long de cette période, les équipes locales d'EDF Renewables assurent le suivi de la production et la maintenance technique des installations. Une ou deux fois par an, elles effectuent un entretien intégral de la centrale.

### 1 an Le démantèlement

À l'issue de sa période d'exploitation, la centrale est entièrement démantelée par EDF Renewables, qui s'emploie à remettre le site dans son état initial. Les terrains, étant réversibles, seront exploitables pour un nouvel usage. Les modules sont recyclés – jusqu'à 95 % –, conformément à la législation européenne sur les déchets.

